

LES LIGNAGES DE BRUXELLES

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES
a.s.b.l.

1967 - 6^e Année Prix au numéro : 25 frs — Abonnement annuel : 100 frs
Compte Chèque Postal 605.17 Association des Lignages N° 29

Siège social : Maison de Bellone — Bruxelles.
Secrétariat et Trésorerie : 23, Chemin d'Hoogvorst — Tervuren.
Secrétariat et rédaction du Bulletin : 65, Chaussée de Malines — Sterrebeek.
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

EDITORIAL

Si l'on jette un coup d'œil sur la collection de nos bulletins parus, on ne peut que se réjouir de la belle tenue qu'a gardée notre périodique au cours de ses cinq premières années. Les matières qui y furent traitées grâce à l'érudition et à l'infatigable activité de leurs auteurs doit, à mon sens, servir grandement les chercheurs, jeunes ou déjà expérimentés, qui voudraient pénétrer dans les secrets du passé bruxellois.

Ce passé fut surtout étudié à travers la vie lignagère des familles qui ont été les artisans de notre Histoire.

Le point a été fait sur les origines des Lignages, des éléments nombreux, si pas des preuves formelles, ont été objectivement présentés au lecteur qui a pu s'enrichir et se faire une opinion étayée sur des documents. L'histoire de Bruxelles, tant à travers sa géographie que son histoire a été résumée et exposée clairement à nos membres qui y auront trouvé matière à étude.

Tout au long de cette étude, la vie de familles influentes a été remise dans son cadre ; de nombreux noms ont été cités, des généalogies fouillées ont été dressées.

Il reste à souhaiter que ce travail soit exploité par ceux qui ont toutes les raisons valables de rejoindre notre Association.

Lorsque l'on s'arrête un instant dans la vie trépidante actuelle, on est frappé de sentir ce besoin latent qui existe chez l'homme moderne, de se retremper dans la culture du passé. Tant sur le plan de nos dirigeants nationaux que sur celui de nos édiles régionaux, ne voyons-nous pas partout l'accent mis sur la culture, sur l'art, sur le tourisme. En témoignant de son désir d'admirer le « beau dans le passé », l'homme moderne cherche à s'évader des préoccupations matérielles journalières vers une distraction de son esprit.

Gageons que le travail des membres de notre Association, de ceux qui par leur collaboration à notre bulletin, servent ce besoin intellectuel de notre époque et puisse avoir l'effet salulaire espéré en engageant les jeunes à se joindre à nous.

C'est le souhait que je formule à l'aube de cette année 1967.

La moisson est belle, mais il faut rassembler les ouvriers capables d'engranger les matériaux inépuisables qui existent sur notre passé et qui devraient préserver l'avenir de Bruxelles et de notre pays.

En s'associant par une contribution volontaire à l'initiative heureuse du bourgmestre de Bruxelles qui fit rentrer dans notre ville le magnifique tableau de Breughel l'Ancien, beaucoup de nos membres ont répondu au but de notre Groupement, c'est dans cette voie qu'il est souhaitable de nous voir persévérer.

Le Président,
Comte t KINT de ROODENBEKE

C'est avec beaucoup de peine que nous apprenons le décès de Monsieur Maurice de Reus, ingénieur des constructions civiles, ingénieur électricien, chevalier de l'Ordre de Léopold.

Membre de notre conseil d'administration, il faisait partie de l'Association des Descendants des Lignages depuis sa fondation.

Nous perdons en lui un ami et un collaborateur dévoué.

Son souvenir demeurera précieusement gravé dans notre mémoire.

A ses enfants, nous présentons nos bien sincères condoléances.

LA RÉDACTION

LE PROBLÈME DE L'ORIGINE DES LIGNAGES DE BRUXELLES

(suite — voir bulletins 24 à 28)

Dans les numéros précédents, nous avons donné l'avis de 25 auteurs au sujet de Bruxelles médiéval.

Ci-après le 26^e et dernier article de cette série.

Dans le numéro suivant, nous terminerons par le résumé, les commentaires et les conclusions.

CHAPITRE XXVI

Extraits du mémoire de M. le professeur P. Bonenfant

LES CADRES TERRITORIAUX DE BRUXELLES

(Annales S. A. Br., Tome 38, an 1934)

- p. 6. — An. 695 : Bruxelles mérovingien dans les environs de la future église Saint-Michel.*
- p. 8. — 870 : Pays de Brabant divisé en 4 comtés : Bruxelles (Uccle), Hal, Chièvre, Biest (Alost, Pamele, Grammont).*
- p. 10. — Uccle fut le premier chef-lieu.*
- p. 6. — Circa 1000 : castrum sur la Senne construit par Charles de France, duc de Basse-Lotharingie.*
- p. 11. — Charles de France était comte de toute la région soumise au tribunal d'Uccle.*
- p. 11. — Charles de France possédait dans la région des propriétés allodiales, par exemple Molenbeek.*
- p. 13. — 977 : Quand Charles de France s'établit sur la Senne il devait avoir en pleine propriété les biens du fisc.*
- p. 13. — Outre le titre ducal Charles reçoit de l'empereur Otton I^{er} « multa beneficia ».*
- p. 13. — Le Comté d'Uccle (Bruxelles) allait jusqu'à l'Escaut.*
- p. 23. — L'ancien comté de Bruxelles correspondait au doyenné plutôt qu'à l'ammanie.*

*
**

- p. 6. — Donation très ancienne de Leeuw-Saint-Pierre à l'église de Cologne.
- p. 21. — Leeuw-Saint-Pierre et Rhodes furent donnés à Saint-Pierre de Cologne au temps de l'archevêque Hildebald (785-819) jusqu'à Tourneppe avec la forêt de Soignes.
- p. 12. — Il y avait aussi dans la région quelques propriétaires d'alleux.
En 906 dons divers à l'abbaye de Nivelles.
Mais c'est toujours dans la banlieue, sauf au *stadium* de Sainte-Gertrude au port de Bruxelles.
- p. 27. — Les tenanciers de Leeuw venaient charger le blé sur les barques du Portus, Nivelles a un petit *stadium*.
- p. 19. — Sainte-Gertrude possédait : Saventhem, Sterrebeek, Machelen, Dilbeek, Bodeghem-Saint-Martin (partie).
- p. 25. — Les comtes de Louvain mirent la main (sans doute à la faveur du droit d'avouerie) sur les biens de l'archevêché de Cologne et pour partie sur ceux de l'Abbaye de Nivelles.
- p. 21. — Le domaine de Leeuw-Saint-Pierre passa aux ducs de Brabant par *usurpation*.
— La rive gauche de la Senne fut jointe à une partie du patrimoine de Nivelles (également usurpé) sous le nom de pays de Gaesbeek et donné à Godefroid de Louvain, frère du duc.
- p. 22. — L'échevinat de Rhode et le restant du bloc restèrent rattachés directement à la couronne ducale.

*
**

- p. 27. — Dès la fin du x^e siècle, il existe un atelier *monétaire* à Bruxelles.
- p. 12. — *Otton* succéda à son père Charles de France comme comte de Bruxelles.
Il mourut sans enfants et le comté passa à sa sœur *Gerberge*.
- p. 27. — *Otton*, fils de Charles, est mort en 1005.
- p. 29. — Circa 1005, la mort du duc *Otton*, fils de Charles de France, fit passer le Comté de Bruxelles à son beau-frère Lambert, comte de Louvain, avoué de Nivelles et de Gembloux.
- p. 25. — Le castrum Saint-Géry est confié à la garde d'un châtelain.

- p. 29. — En 1013 Lambert de Louvain reçoit en engagère le Comté de Brunengeruz (Tirlemont) et le conserve définitivement.
- p. 25. — Les échevins *territoriaux* resteront à Uccle parce qu'il existait déjà des échevins *spéciaux* pour la commune de Bruxelles dans la première moitié du 12^e siècle.
- p. 26. — Dès le milieu du XII^e siècle, il existe des échevinages locaux dans le Brabant.
- p. 28. — Lambert II élargit l'enceinte du castrum de façon à y englober les abords du portus (environ la moitié de la future Grand'Place).
- p. 29. — En 1106, les comtes acquièrent le titre de duc de Basse-Lotharingie, le titre de sire de Herstal (berceau de la race) et la marche d'Anvers.
- p. 30. — Extensions successives du duché.
 — Avoueries de Hannut, Incourt, Houtain-l'Evêque.
 — Grez (1100), Jodoigne (1182), Aerschot (1155-1179).
 — Lommersum, Daelhem, Rolduc (1195).
 — Maestricht (1204), Limbourg (1288).
 — Fauquemont (1364).
- p. 37. — Le domaine forestier relevait du « wautmaître ».

*
**

Résumé

Toutes ces citations montrent la tenacité avec laquelle les comtes de Louvain ont maintenu l'intégralité de leurs pouvoirs dans le Brabant, jusqu'à la fin du XIII^e siècle. *Les échevins sont leurs créations*. Il serait inconcevable que les comtes se fussent laissé dominer par des parvenus du *High Life* bruxellois.

(à suivre)

COMMENT CORNELIS VAN DIEDEGHEM,
BOURGEOIS DE BRUXELLES ET MEMBRE
DU LIGNAGE SLEEUS EN 1469,
DESCENDAIT DES DUCS DE BRABANT
PAR LES WAVRE-DONGELBERGE

Commençant par un glorieux souverain, la présente généalogie aboutit à des personnages que nous avons tirés de l'oubli où les avait fait tomber une existence obscure. Ils méritent pourtant d'être remarqués parce qu'ils forment les anneaux d'une chaîne dont la continuité se prolonge jusque aujourd'hui.

Ils ont même laissé une nombreuse postérité et nous ont faits, avec les autres belges, ce que nous sommes : une race dont la force et l'intelligence ne le cède en rien à celles des autres peuples de l'Europe.

Les millions de morts qui nous ont précédés en cette machine ronde ont le droit d'être pris en considération. Ils nous gouvernent, nous ont façonnés, ont laissé dans notre esprit un substratum de croyances, souvent de bon sens et de soumission instinctive à des lois morales non écrites, mais aussi de préjugés et de passions.

Nous mêmes ne faisons que passer, et chez ceux qui nous succéderont, il ne restera de notre existence, dans une longue évolution à venir, que l'influence minime d'une génération dont la durée est limitée aux bornes de quelques petites années.

Peut-être rencontrerons nous ici la critique d'un lecteur quelque peu sévère. Il dira qu'après un début riche et pompeux, du moins dans son essence, puisqu'il célèbre les travaux et les combats d'un héros victorieux, cet exposé se traîne sans éclat vers une fin à laquelle peut s'appliquer sans doute, le « desinit in piscem... » de notre bon Horace.

Nous croyons cependant que ce travail a le mérite de montrer la simple vérité. Des yeux attentifs l'ont fait apparaître à travers les ténèbres qui l'enveloppaient.

En tout cas, plus d'une personne ayant une ascendance brabançonne trouvera ici un intérêt direct. C'est celui que se propose du reste, d'éveiller notre association au rayonnement de laquelle nous nous efforçons de contribuer dans une modeste mesure.

Notre ouvrage est extrait en partie d'un travail écrit précédemment¹ et d'une généalogie déjà publiée par nous-mêmes dans l'« Intermédiaire des Généalogistes »².

Remercions ici MM. Anne de Molina et de Cacamp : en dépouillant les manuscrits du fonds Houwaert (Bibliothèque royale), ils nous ont apporté des documents précieux.

Nous avons beaucoup d'obligations aussi envers M. van Parys, grâce à l'esprit critique averti et à l'attention duquel des lacunes ont pu être évitées ici.

Jean I^{er}, le Victorieux, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg

Il régna à partir de 1261 et mourut à l'âge de 40 ans, en 1294.

Il était le fils du duc Henri III et d'Adelaïde (ou Alice) de Bourgogne.

Nous ne parlerons pas de l'éclatante victoire qu'il remporta à Woeringen en 1288. Il en a été question dans des articles précédents.

Qu'il nous suffise de répéter ici ce que dit Pirenne dans son « Histoire de Belgique » (Edition illustrée, pp. 160 et suivantes) :

» En fait, le duché de Brabant devint alors étranger à l'empire.
» Ses princes jouissaient d'une indépendance complète.

» Jean I^{er} fut le prince le plus remarquable des Pays-Bas à la fin du XII^e siècle. A première vue il a toutes les apparences d'un héros chevaleresque à la mode française.

» Il est passionné de tournois et de beaux coups d'épée, grand coureur de femmes, protecteur des poètes et poète à ses heures.
» Il mourut à quarante ans dans une joute, au moment où, préoccupé d'une nouvelle intrigue amoureuse, il songeait à enlever la comtesse de Bar, et il laissa après lui une réputation de bravoure, de bonne grâce et de loyauté que célèbrent à l'envi le Wallon Adenet le Roi et le Flamand van Heelu. Mais sous ces dehors brillants qui excitèrent l'admiration ou l'envie de ses contemporains, se cache un personnage très pratique et très avisé, un vrai prince *brabançon imbu de l'antiquité et de la noblesse de sa race* et réussissant enfin, à force de vaillance et d'habileté, à faire triompher la politique de ses ancêtres.

» En dépit de ses mœurs turbulentes et mondaines, Jean fut, durant tout son règne, l'ami des communes et le protecteur des marchands. Le temps de croisades était passé et, aux yeux des bourgeois, pourchasser les pillards et détruire les châteaux des nobles qui cherchaient à restaurer leurs finances délabrées en rançonnant le commerce, passait maintenant pour une entreprise aussi méritoire que la délivrance des lieux saints. »

Jean I^{er} de Brabant épousa en premières noces Marguerite de France dont il n'eut pas d'enfants et, en secondes noces, Marguerite de Flandre³. Il eut de celle-ci :

- a) *Godefroid de Brabant*, qui fut promis en mariage à Marguerite de Limbourg, mais mourut avant le mariage ;
- b) *Jean*, qui devint le duc Jean II ;

- c) *Marguerite*, qui épousa Henri, comte de Luxembourg et de La Roche, marquis d'Arlon ;
- d) *Marie de Brabant*, qui épousa Aimé V, comte de Savoie.

Jean I^{er} de Brabant eut également de nombreux enfants illégitimes, dont quatre fils qui portèrent tous le prénom de *Jean*, comme leur père ; ce détail montre le peu de dissimulation que l'on apportait dans la condition des bâtards ; ce qui le prouve également ce sont les fiefs importants dont ils furent gratifiés :

- a) *Jean*, qui fut nommé « Meeuwe », qui suit sous I ;
- b) *Jean*, dit aussi *Jennekin* ou *Hannekin*, que le duc Jean II traitait de « cher frère » et qui fut dit de « Malines » ;
- c) *Jean*, dit *Pylizer*, chevalier, qui posséda la moitié de la « maison et court » de Coekelberge lez Bruxelles, laquelle, depuis il vendit à Jean Rollebuck (Rollibuc). Le duc Jean III, dans certaines lettres, le traite de « cher cousin » ;
- d) *Jean van der Plast* ;
- e) *Marguerite*, qui fut nommée de la « Vueren » (sans doute parce que sa mère était originaire de Tervueren), et qui épousa Jean de Landewijck, chevalier, sire de Horst. Leur fils Jean, chevalier, sire de Rethi, Casterle et Lichtert, vendit ses terres à Gérard de Vorselaer.

C'est dans l'aîné des *Jean* ci-dessus, dit *Meeuwe*, que continue la suite généalogique qui nous intéresse :

WAVRE-DONGELBERGE ^{4. a. b. c}

Armes : *Brabant, chargé d'une bande de gueules*

I. *Jean*, dit *Meeuwe*, sans doute par sa mère. Il fut créé chevalier et reçut du duc Jean II, son frère, les fiefs de Wavre et de Dongelberg ^{4. 5. 6} ; × *Marguerite de Ledeberg*, dame de Pamele, fille de Jean et de *Imène* ou Marguerite de Wedergraete. Elle avait épousé en premières noces Regnier de Bornival (dont un fils : Bernard) ^{4. d. e. f.} Elle eut de Jan Meeuwe six enfants :

- a) *Willaume*, qui suit sous II ;
- b) *Louis*, sire de Dongelberg, chevalier (Ms. II, 6496 - 123 a° 1372, oppidanus) ;
- c) *Jean de Wavre*, sire de Pamele (lez Ninove), Ledeberg, Perck, etc. ; × Catherine *Swaef* ^{10. a. b} ;

- d) *Philippe de Wavre* × *Marguerite, dame de Redelgem* ^{8. 10} ;
- e) *Henri de Dongelberge* × la fille héritière de *Werner, sire de Longchamps* ⁵ ;
- f) *Roger de Dongelberge* ⁵.

II. *Willaume, sire de Wavre, Corbeek sur Dyle, etc., † en 1344* ^{10. b} ; × *Marguerite de Wasseberge, dame de Hermal, fille d'Arnou, sire de Lumaing, dont il eut :*

- III. a) *Jean, sire de Wavre, Hermale, etc.* ¹⁰ ;
- b) *Willaume, sire de Wavre* ⁵ ;
- c) *Marguerite, dame de Wavre* × *Jean, seigneur de Diedegem, chevalier, qui suit sous IV* ^{5. 22} ;
- d) *Marie, dame de Hermale* × *Englebert de Harcourt* ⁵.

Du mariage de *Marguerite de Wavre* avec *Jean de Diedegem* (elle demeura veuve), on a :

IV. *Jean, sire de Diedegem, chevalier (voir plus loin)* × *Marie de Wijnegem.*

Remarque :

Il est intéressant d'observer l'importance que prit la maison de *Dongelberge*.

Elle posséda, soit par des donations des ducs, soit par des alliances, les terres de *Wavre, Dongelberge, Pamele, Ledeborg, Corbeek-Dyle, Hermale, Perck, Elewyt, Redelgem, etc.*

Alliances : Elle s'allia aux principales maisons du Brabant et de Liège, dont : les *Aerschot, Schoonhove, Herbais, Diedegem, van der Meeren, Spontin, Bomale, Rotselaer, Vorrsselaer, Retie, Bernage, Sombrefte, Huldenberge, Gavre, Herines, Brant, Marneffe, Stalle, Omale, Houfalize, Namur, Broesberge, van der Lynden, Grimberg, Assche, etc., etc.*

DIEDEGHEM 1. 2. 15. a

Armes : *de sinople plein au chef d'argent* ¹¹

Jean, sire de Diedeghem, chevalier, × Dame Marguerite de Waure (voir ci-dessus).

Cette alliance inspire les remarques importantes ci-après :

Première remarque :

Le village de Diedeghem dont il s'agit ci-dessus est le village de Dieghem situé au Nord-Est de Bruxelles.

Dans l'« Histoire des Environs de Bruxelles », par A. Wauters, t. III, p. 96, on trouve les différentes graphies de ce mot : « Didenghen, 1253 ; Dideghem, 1259, 1302 ; Dydengem, 1223 ; Diedeghem, 1277, 1307, 1388 ; Diegem, 1686. »

Dans les dernières graphies officielles des communes belges, ce village, comme beaucoup d'autres, a perdu le « h » caractéristique de son nom ; c'est bien regrettable, parce que cette consonne indique nettement une origine franque.

Deuxième remarque :

La toponymie DIDE-G-HEM est composée de trois parties. La dernière « HEM » signifie « foyer » et est l'équivalent des suffixes heim, ham, hom, home, hain, chain, qu'on trouve dans les pays de l'Europe occidentale.

La lettre « G » est l'indication d'un génitif pluriel et dans d'autres noms s'écrit « ing ». Cela signifie « appartenant à la famille de... ».

Enfin, la première partie du mot est en général le prénom de l'un ou l'autre Franc qui est venu s'établir dans le Brabant et y a exproprié des bâtiments ou des terres d'une ancienne villa gallo-romaine.

C'est ainsi que le nom Diedeghem signifie le foyer ou l'habitation des descendants de Didier, alias Dideric, alias Thierry, alias Theodoric(us).

On trouve exactement le même nom en France sur la ligne de Luxembourg à Bâle, c'est la localité Thionville qui, en allemand, s'appelle Diedenhofen.

Les toponymies ci-dessus en « ingen » sont extrêmement fréquentes dans le Luxembourg belge et grand-ducal, ainsi que dans

le Limbourg. En français, elles se traduisent par « ange ». Exemple : Dudelange.

Troisième remarque :

Il se peut que les Diedeghem qui nous intéressent appartiennent à une des premières familles franques qui vinrent s'installer au pays de Bruxelles après les invasions de 405. Pour tout l'arrondissement il y en eut ainsi 150 (voir : Jean Lindemans : « De Frankische Kolonisatie »).

Dans ce cas, ces Diedeghem auraient été ce qu'on appelait jadis des hommes libres, francs ou nobles et relèveraient seuls de la véritable aristocratie de race ou d'extraction.

A remarquer qu'on ne connaît plus dans notre pays de familles qui puissent établir de façon certaine qu'elles descendent en ligne directe masculine d'une de ces familles franques.

Il se pourrait également que ces Diedeghem fussent une autre maison qui aurait soit par la force, soit par une alliance, soit contre monnaie, acquis l'ancienne villa de Diedeghem et se serait approprié le nom de l'endroit. Il n'est pas possible, dans l'état des connaissances actuelles, de préciser l'origine exacte de cette famille, mais en tout cas, elle est une des plus anciennes du Brabant.

Quatrième remarque :

Les blasons les plus anciens sont plains, c'est-à-dire d'une seule couleur (du latin *planus*, ce qui veut dire : uni). En effet, les chevaliers, pour se distinguer dans la mêlée, badigeonnèrent leur bouclier avec des couleurs rudimentaires : chaux, noir de fumée, terre d'ocre, etc.

Après que les différentes couleurs eurent été adoptées successivement plaines, on pouvait partager l'écu en long ou en large ou en diagonale et, plus tard, le charger des pièces ou meubles les plus variés.

L'écu des van Diedegem, *plain au chef plain* est des plus simple, ce qui indique en quelque sorte l'ancienneté de la famille.

Wauters nous apprend, en effet, que cette famille est très ancienne et que le plus ancien van Diedegem connu était déjà chevalier (voir plus bas).

De Raadt donne 3 sceaux armoriés trouvés en 1338, 1396 et 1425 : *plain au chef plain* (les hachures correspondant aux émaux et aux métaux héraldiques n'étaient pas encore en usage à cette époque).

Le premier des sceaux est probablement celui de Jean van Diedeghem, chevalier (× Swaef), déjà mort en 1353, qui prit part à l'expédition de Jean III, duc de Brabant (1339) contre Philippe de Valois. Le troisième est celui de Jean de Diedegem, échevin de Bruxelles en 1425. (Ces sceaux ne diffèrent que par les cimiers.)

Mentionnons le fait que Jean van Diedegem, chevalier (en 1396) — c'est donc Jean III — intervient dans un arbitrage où il comparait et scelle : *plain au chef plain*. Cimier : une tête et col de chèvre issant d'une cuve (lég. : s. Joès de Diedegem¹¹ (voir Pipenpoy).

Cinquième remarque :

On pourra se rendre compte que :

- a) les van Diedegem et leurs descendants sont issus du lignage Sleeus à partir de l'alliance van Diedegem-Swaef ;
- b) le mariage van Diedegem-Wavre peut être vérifié sur preuves. On les trouvera ci-après.

Histoire des Diedeghem, d'après A. Wauters (III, p. 101)

« En 1265, vivait Gilbert de Didenghem, vassal du seigneur » de Perck ; c'est de lui, paraît-il, que descendaient les premiers » seigneurs de Dieghem. Jan de Diedeghem fut le père des chevaliers Walter et Jean, dont le premier est sans doute identique à » Walter Utenhove de Diedeghem¹², qui vivait en 1307 ; Jean van » Diedeghem accompagna le duc Jean dans son expédition en » France en 1339 ; et Jean, fils du précédent, se distingua à la » bataille de Bästweiler (1371) — cette date n'est pas dans le » texte) où il tua le duc de Juliers et où il fut ensuite désarçonné » et pris. Il avait épousé Marguerite de Wavre dont il eut entre » autres enfants un fils nommé aussi Jean... » (Ici nous passons deux lignes parce qu'il y a une erreur. Wauters saute en effet deux générations. Ce fils épousa *non* Marie van der Noot, mais Marie van Wijneghem, comme nous le verrons plus loin et c'est ce dernier qui combattit à Bästweiler.)

« Ce fils Jean avait un frère naturel, nommé Guillaume, à qui il » laissa en 1434, deux bonniers de carrières, situés à Dieghem et une » somme de 200 couronnes d'or. La même année, ce Guillaume ayant » été accusé d'avoir violé les trêves avec le concours de son fils » naturel Nicolas¹³, de Henri den Bossere, fils de Josse Bossers et de Hennen den Bossere, fils de Guillaume Bossers, le maire de » Vilvorde le fit arrêter ; les échevins d'Erps qui devaient les juger, » ordonnèrent d'abord d'ouvrir une enquête sur cette affaire, puis ils » recoururent à leurs chefs de cens, les échevins d'Uccle ; d'après » l'avis de ce tribunal Guillaume fut condamné à se rendre en pélé-

» rinage à Saint-Nicolas in Oestenbaren (?) ou à payer 50 florins du
» Rhin. Ses trois complices ne furent pas cités en justice, grâce à
» l'intervention de sire Jean Bernage¹⁴ et d'autres personnes nota-
» bles, ils conclurent un accord avec l'amman de Bruxelles ; les deux
» Bossers payèrent chacun 50 florins du Rhin et Nicolas de Diede-
» ghem 10 florins. »

« La postérité de Guillaume continua encore pendant plusieurs
» générations, mais les domaines de la famille ne lui appartinrent
» jamais. Marguerite, sœur du dernier chevalier¹⁸ Jean de Diede-
» ghem (en réalité Marguerite était la sœur du 2^e chevalier et non
» du dernier — ne se trouve pas dans le texte), avait épousé, vers
» l'année 1384, le chevalier Jean de Brecht qui portait dans son
» écusson le lion de Brabant à la bande échiquetée d'argent et de
» gueules, de deux tires brochant sur le tout (ces quatre mots ne se
» trouvent pas dans le texte). Elle eut deux fils : Godefroid et Jean ;
» du premier et de Hedwige van den Wijngaerden naquit Jean
» de Brecht, seigneur de Dieghem, qui s'allia à Thierette de Luu.
» Le fils aîné de ces deux époux mourut sans postérité ; le deuxième,
» Jacques, prit pour femme Béatrice Absolons. Il fut plusieurs fois
» échevin de Bruxelles ainsi que son fils et son petit-fils ; suivant la
» taxation de l'année 1474, il devait le service féodal pour la sei-
» gneurie de Dieghem avec un combattant à cheval. Jean de Brecht
» qui lui succéda, fut armé chevalier par Charles-Quint, à l'occasion
» d'une grande fête donnée à cet illustre empereur par la ville de
» Bruxelles, le 23 octobre 1544. Son fils Charles, que Bruxelles eut
» pour bourgmestre en 1559 et en 1561, acheta la haute, moyenne
» et basse justice de Dieghem, moyennant 500 carolus, le dernier
» janvier 1558-1559 (r. du 29 avril 1562) ; compromis ensuite dans
» les troubles de religion, il erra longtemps en fugitif loin de sa
» patrie. Il y revint après la mort de Requesens, mourut en 1595 à
» l'âge de 77 ans, et fut enterré à Dieghem avec sa femme, Cathe-
» rine van der Noot.

» Sa fille Gertrude étant morte avant lui, la seigneurie passe aux
» enfants qu'elle avait eus d'Alexandre Oudaert, seigneur de Ryme-
» nant, Millegem, Rans, etc. (r. de l'avant-dernier mai 1596). »

La filiation des van DIEDEGHEM ¹⁵

I. *Jean van Diedeghem*, chevalier, † 1347, × *Lelia Swaef* ^{16, 18}, fille de Nicolas qui aurait été échevin de Bruxelles en 1332 ^{19, 19 bis}, et de *Lelia Noltens* ^{17, 20, 21}, fille d'Englebert. Ils eurent ¹⁸ :

- a) *Jean*, qui suit sous II ;
- b) *Elisabeth*, × 1° *Jean van Rieuwe* ^{39, 44}, dont : *Jean* et *Gossuinus* ^{23, 26} ; 2° *Jan van Wesele* ^{27, 39} ; 3° *Henri van Duffele*, chevalier, dont postérité ^{28, 29, 30} ;
- c) *Marguerite*, × *Jean van Brecht* ^{24, 25}, dont elle eut : *Jean* et *Godefroid* (dont le fils *Jean* hérita plus tard la seigneurie de *Dieghem*. (Voir ci-dessus : *Wauters*, III, p. 101.)

II. *Jean van Diedegem*, chevalier, † 1347, × *Marguerite de Wavre*.

N.B. : Ce n° II correspond au n° III, c, de la suite généalogique des *Wavre Dongelberg* (ci-dessus).

Ils eurent :

- a) *Jean*, qui suit sous III ;
- b) Une fille qui × *Willem van der Hadocht*, dont les enfants furent déclarés issus du lignage *Sleeus* ^{31, a, b ; 56}.

III. *Jean van Diedeghem*, chevalier, bourgeois de Bruxelles en 1384 ³³, † entre 1398 et 1399 ³². N'est pas chevalier avant 1380 ³².

Il × *Marie van Wijneghem*, veuve en 1399 ^{33, 35}.

Il vend en 1380 un bien sis à *Campenhout* ³².

En 1398 il loue des biens sis à *Wijneghem* et à *Wesele* ³⁴.

Leurs enfants furent :

- a) *Jean*, qui suit sous IV ;
- b) *Catherine* × *Jean van Bierse*, dont postérité ^{15, a}.
Jean eut encore deux enfants naturels :
- c) *Willem van Diedeghem*, qui suit sous IV ^{bis 49} ;
- d) *Elisabeth* × 1°) *Olivier van der Bruggen*, veuve en 1443 ³⁶ ;
2°) *Jean Hanneman*, dont un fils *Jean* ³⁷.

IV. *Jean van Diedeghem* × *Marguerite van Wesele* ^{38, 39}, fils du dernier chevalier ⁴⁰. Est débiteur vis-à-vis de *Henri van Veltem* en 1404, sur son bien à *Wijneghem*.

Bourgeois de Bruxelles en 1413, dispensé du paiement de la taxe ⁴⁰ (issu d'un lignage), Amman de Bruxelles en 1420, 1421,

1422. Il est nommé à la place de Jean Clutinck décapité en 1421 par la population de Bruxelles, révoltée contre le duc Jean IV⁴¹ et remplacé le 8.5.1423 par Thomas van der Tommen⁴².

Il fait un leg à son frère naturel Willem van Diedegem en 1426⁵². Il eut :

- a) Un fils *Jean*, qui suit sous V ;
- b) Une fille naturelle, *Gertrude*, qui devint religieuse dans le couvent de Petit-Bigard⁴³. Elle est encore citée en 1468 comme religieuse dans le même couvent^{43 bis}.

V. *Jean van Diedeghem*, fils de Jean et de Marguerite van Wesele, † 1426⁴⁷, échevin de Bruxelles, le 24.6.1424⁴⁵.

Il × Marguerite van der Noot, fille de Wouter (senioris) et de Elisabeth de Hertoghe^{46. 47}. Elle × 2^o) Daniel de Schoonhove⁴⁸.

Il ne paraît pas avoir laissé de postérité.

IV^{bis}. *Willem van Diedeghem*, fils naturel de Jean, chevalier (le dernier)^{49. 50}. Il porte, comme l'indique Houwaert : *de sinople au chef d'argent au filet en barre de gueules brochant sur le tout*¹⁵. Bourgeois de Bruxelles en 1401⁴⁹. Encore cité en 1443⁵¹.

Il reçoit de son frère Jean, fils légitime du chevalier (III), un legs consistant en carrières sis à Dieghem⁵².

Il épousa Ida s'Bosschers, fille de Godefroid et de Catherine van Haeren (fille d'Arnold Arnts)⁵³.

Ils eurent :

- a) *Cornelis*, qui suit sous V^{bis} ;
- b) *Nicolas*, déjà bourgeois de Bruxelles et inscrit dans le lignage Sleus en 1469⁵⁶. Y figure aussi en 1475 et en 1482. Dont postérité ;
- c) *Gertrude* × Herman de Vogel.

V^{bis}. *Cornelis van Diedegem*, né vers 1406⁵⁶.

Il est bien le fils de Willem ci-dessus. Nous apportons en effet à son dossier un document que nous ne possédions pas lorsque nous avons publié en 1960, dans « L'Intermédiaire des généalogistes », une généalogie par conséquent moins complète de cette famille².

Pour mieux faire ressortir cette preuve, nous la produisons ici et la consignons aussi dans les notes qui suivront :

II, 6487, 86, n° 14, a° 1443 : « *Wilhelmus de Dyegem, filius naturalis q. domini Jois, militis et Cornclius de dydegem, filius ejus* »⁵¹.

Une autre preuve qui étaye encore cette étroite relation de parenté, c'est le legs dont bénéficie Willem de la part de son frère Jean, le fils légitime du chevalier en 1426⁵². Il s'agissait de carrières situées à Dieghem. On en extrayait ce grès inclus dans un sol sablonneux, très étendu à Bruxelles et aux environs. C'est une pierre très dure qui a servi à construire des bâtiments tels que certaines églises qui existent encore dans les environs.

Cornelius, bourgeois de Bruxelles, était inscrit au lignage Sleeus en 1469⁵⁶ ; il y était encore en 1482^{57, 58}.

Il avait épousé Catherine de Kempeneer, fille de Henri et de Marie van Steenwinckel^{54, 55}.

Pour connaître la suite, voir² « La généalogie de la famille van Diedeghem », moins complète sur certains points, plus étendue sur d'autres, publiée dans l'« Intermédiaire des généalogistes »¹.

Ayant épuisé ici un sujet, déjà beaucoup trop long, nous renvoyons aussi aux deux filiations de notre bulletin : « Les lignages de Bruxelles ».

1° N° 2 (Braun de ter Meeren), bullt n° 19-20, 4^e année (1965).

2° N° 11 (Spelkens), bull. n° 21-22, 4^e année (1965).

Nous attirons encore une fois l'attention sur le fait qu'il y a dans cette généalogie deux erreurs qui, toutefois, n'entachent pas la filiation lignagère : 1°) à l'échelon X il faut lire Jean au lieu de Jaspas (homonyme qui était le premier mari de Marguerite van Vaerenberg) ; 2°) à l'échelon XIII où il faut lire *LATINIE* au lieu de *LATIME*.

D^r SPELKENS

¹ Notes sur trois descendance bruxelloises de Jean I^{er} le Victorieux, duc de Brabant (Spelkens et Braun de ter Meeren).

² *Intermédiaire des généalogistes*, n° 89, 1960, « Généalogie de la famille van Diedegem » ; n° 96, 1961 : Addenda et corrigenda (au sujet de la même famille) (Spelkens).

³ BUTKENS : *Trophées de Brabant*, vol. I, p. 332.

⁴ Meeuwe :

- a) Donation de Jean II, duc de Brabant : A.G.R., cour féodale, inventaire, table et registre n° 31, f° 132, a° 1361 ;
- b) Chartes et cartulaires de Brabant (Inventaire par Alph. Verkoren, cartulaire XXII, f° 444, v°) Jean II à son frère Jean de Malines en don de mariage, pour achat de biens à tenir en fiefs du Brabant. Sceaux apposés par Daniel de Bouchout, Roger de Leeftaale, Jean Meeuwe, frère bâtard (*écu au lion de Brabant brisé par une cotice*), et Jean de Dieghem (*plain au chef plain, s/é Jean van Diedeghem*) homme de fief ;
- c) WAUTERS : *Histoire des Environs de la ville de Bruxelles*, t. I, p. 285 : sur les Ledeberg, seigneurs de Pamele ;

- d) *Eigenschoon en de Brabander*, nov.-déc. 1964, n° 11-12, LXVII^e année, pp. 438-456 ; H. VAN HERREWEGHEN : *Het wapen van de ridders van Ledeborg*.
Armes : trois losanges aboutés et posés en pal ;
- e) Ms. II, 6487, 11-2, a° 1317 (n.s. 1318) « Een brief gepasseert voor Reynier Eggloy ende Vranck Clutinck in Jaere 1317, den donderdaghs voor Ste Cathelynen inhoudende seker accord gemaect tusschen minheer Jan Miewe, heere van Wavere ende van Dongelberge, ridder, in d'een syde ende Janne synen sone waer oick mentie gemaect wordt van de kinderen des voorschreven heeren Jans die hih hadde van sine vrouwe margareta, dochter wilen Jans van Pamele, etc. » ;
- f) Ms. II, 6487, 18, n° 3, a° 1319 : devant Henri de Louvain, sgr de Gaesbeke, différend tranché de telle sorte que Bernard de Bornival, né d'un premier mariage de Marguerite de Pamele jouira de Pamele et de Ledeborg qui reviendront par la suite aux enfants du deuxième lit, issus de Jan Meeuwe et de la même Marguerite.

⁵ Ms. II, 6601, f° 182, gén. de la famille de Wavre-Dongelberge.

⁶ *Loc. cit.*, note 5.

⁷ *Loc. cit.*, note 4, c.

⁸ Ms. II, 6487, 266, 5, 11 juin 1362 : Margarita, filia q. Danielis de Redelgem × Philippus de Wavera et Joes eorum filius contulerunt, etc.

⁹ *Loc. cit.*, note 5.

¹⁰ a) *Loc. cit.*, note 5 ;

b) Ms. II, 6496, 91, n° 12, a° 1344 : dominus Joannes de Wavere, miles, filius q. domini Joannis Meeuwe, militis et dominus Philippus ejus frater qui comprehendunt in hoc Joannem de Wavere, filius q. domini Wilhelmi de Wavere, militis, promiserunt... (Il y a ici deux frères, et le fils d'un troisième, lequel troisième frère est défunt.)

¹¹ DE RAADT : *Sceaux armoriés de Belgique et des Pays-Bas* (voir ce nom de Diedegem et celui de Pipenpoy).

¹² C'est probablement à ce Wouter, chevalier, qu'il faut rattacher les deux Diedegem découverts par L. Poplemont, dans les archives de la ville d'Anvers.

Nous y lisons que ce Wouter, chevalier, eut un fils naturel Wouter, dont un fils Wouter (*Vlaamse Stam.*, n° 4, 1965, p. 298 ; reg. 2, f° 20 v°, 27.2.1396, dans les dites archives). L'un de ces deux derniers, très probablement le second, défunt en 1418, laissait à cette date une fille mineure Marguerite, dont la mère était Lisbeth van Pulle (*ibid.*, p. 299 dans le reg. n° 6, f° 21 v°, 27 nov. 1418).

Le même auteur fait aussi mention de trois autres Jean van Diedegem qu'on voit se succéder peut-être de père en fils entre 1398 et 1432. Les documents découverts ne permettent cependant pas d'indiquer leur origine et leur parenté. Ils possèdent tous des biens aux environs d'Anvers.

Quoiqu'il en soit, la publication ci-dessus apporte sur la famille van Diedegem des renseignements précieux.

¹³ P. LEYNEN : *Les Lignages de Bruxelles*, 1963, 2^e année, n° 7, p. 75, note 27 (Lignagers... nos Ancêtres), Extrait de la Chambre des Comptes (A.G.R.), n° 12701, f° 345 v°, date non indiquée (aux environs de l'an 1434) : « van Claese van Diedegem, Willems bastaert sone die berucht was dat hij mit sinen vader hadde geweest daer vrede soude gebroken hebben geweest ».

« La rupture de la trêve imposée après une offense était strictement réprimée. »

Il y a certainement une erreur dans le texte de Wauters ou même dans celui de la Chambre des Comptes, ou tout au moins de l'ambiguïté. Il est évident que c'est Willem qui est le fils naturel et que Nicolas n'aurait jamais pu être inscrit dans un lignage s'il n'était pas fils légitime. C'est du reste ce qu'indiquent les preuves qui ont été recueillies sur son origine et sur celle de son père, 49, 50, 51, 56, 57.

¹⁴ Ce Jean Bernage était échevin de Bruxelles ou peut-être bourgmestre, car deux Jean de ce nom exercent vers cette époque, de père en fils les fonctions scabinales et le second occupe la première magistrature de la ville. Ils sont issus du lignage Sleeus du chef de Nicolas Swaef, époux de Lilia Noltens, dont la fille Catherine (voir plus loin), avait × Jean de Wavre, grand-père ou arrière-grand-père qui était seigneur de Perck, seigneurie que les Bernage avaient hérité de lui (Gén. Bernage, II, 6601).

- ¹⁵ II, 6601 : a) gén. van Diedegem, f° 179 ;
b) gén. Swaef, f° 8.

¹⁶ *Brabantica*, IV/2, gén. Swaef, pp. 302-306. Armes : de gueules, semé de billettes d'or au lion d'argent.

- ¹⁷ a) *Ibid.* : V/2, gén. Noltens, p. 429 ;
b) II, 6509, f° 513.

¹⁸ Ms. II, 6487, 34, 7, a° 1347 : Jean van Diedegem, chevalier, défunt à cette date a eu 3 enfants : Jean, Elisabeth et Marguerite.

Marguerite Noltens, fille de feu Englebert, transmet des biens à ceux-ci par l'intermédiaire de Nicolas Swaef, chevalier et de sa sœur Catherine Swaef, épouse de Jean de Wavre.

¹⁹ Ms. II, 6487, 32, n° 1, a° 1341 (5 janv.) : dominus Nicolas Swaef, chevalier, fils de dominus Nicolas, chevalier et demoiselle Marguerite, dicta Soete Noltens, sa tante, promettent solidairement de servir une rente à delle *Lilia*, épouse de dnus Jean de Diedegem, chevalier, etc.

^{19 bis} Nicolas Swaef, le père, était le petit-fils d'une *t Serclaes*, épouse de Francon Swaef. C'est par cette alliance que les Swaef sont entré dans les familles patriciennes de Bruxelles, note 16.

²⁰ Ms. II, 6487, 62, 11 et 6496, 195, 12 ; mars 1361 : Partage des biens de q. domini Nicolai Swaef, militis :

a) 1° dña Catharina × dñi Jois de Wavere, seigneur de Pamele et de Perck, fille de ce Nicolas, pour 1/3 ;

2° les enfants de feu dñi Jean de Diedegem, chevalier (il était défunt en 1347, note 18) :

- a) Elisabeth, veuve de feu Gossuinus van Rieuwe, laquelle représente ;
b) Marguerite, sa sœur ;
c) Jean van Diedegem, fils du défunt chevalier, à trois pour un second tiers ;

3° les enfants de feu Nicolas Swaef, chevalier :

- a) Nicolas ; b) Willem ; c) Jean ; d) Catherine ; ensemble pour le dernier tiers ;

b) quod dicti liberi q. dñi Nicolai de Swaef, contulerunt dñae Catherinae de Zwaef, *materterae* et dño Joi de Wavere, ejus marito, tertium partem domistadorum sitorum in de Grijpstraete, prout dictis liberis devoluta sunt post mortem q. dolae Margaritae, dictae Noltens, *materterae* dictae Catherinae, uxoris domini Jois de Wavere, etc. (*matetera* signifie : tante).

Remarque : On voit que ces quatre frères et sœurs Swaef qui se partagent un tiers de la succession sont les petits-enfants du premier chevalier Nicolas

Swaef, défunt en 1341. La sortie d'indivision a lieu vingt ans après, lorsque leur père Nicolas, deuxième chevalier, est aussi mort.

²¹ Ms. II, 6487, 43, 8, 1353 : Catharina, filia q. dñi Nicolai, dicti Swaef, militis et dñus Joes de Wavere, miles ejus maritus contulerunt, etc., 29 déc.

Remarques : Il résulte de ces preuves que Jean (I^{er}) van Diedegem a épousé Lilia (note 19) et que cette Lilia est une Swaef (sœur de Catherine ép. de Jean de Wavre) puisque Catherine est la tante des enfants van Diedegem qui obtiennent dans le partage à eux trois une part égale à celle des deux autres branches héritières directes de Nicolas Swaef (I^{er}).

Cette Lelia et son frère Nicolas Swaef, défunt en 1361 (note 20), neveu de Marguerite Noltens, dicta Zoete, sont de même que Catherine Swaef leur sœur, les enfants d'une Noltens, sœur de Marguerite.

²² Ms. II, 6487, 42, n° 4, a° 1353 : Joannes, dominus de Wavera promisit adheredare et investire Margaretam ejus sororem et Joannem de Diedegem ejus maritum in omnibus et singulis bonis de Cortbeke supra Dylam., etc., 18 juin.

A côté de ce texte est dessiné un écu *parti au 1 de sinople au chef d'argent ; au 2, Wavre, qui est Brabant, à la bande de... brochant sur le tout.*

Remarque : Ce Jean de Wavre, frère de Marguerite, fils de Willem, est le neveu de Jean de Wavre × Catherine Swaef.

²³ Ms. II, 6487, 274, a° 1354 : Joes van Diedegem, fil. q. dñi Jois militis, promisit. adheredare et investire Elisabetham ejus sororem et Gossuinum van Rieuwe ejus maritum in omnibus et singulis censibus et bonis, etc., quibus mediantibus, etc., 1353, Januari ante Passcha (c'est-à-dire n.s. nouveau style, donc en 1354). Il s'agit ici évidemment de Jean II qui n'est pas encore chevalier.

²⁴ Ms. II, 6497, 136 v°, n° 15 : deux actes copiés en 1482 sous le même numéro :

- a) partage de biens de Marguerite Noltens entre Lisbeth van Diedeghem veuve de Gossuinus van Rieuwe, qui comparait, mandatée par Jean (III) van Diedegem et par Marguerite van Diedegem × Jan van Brecht et Catherine Swaef épouse de Jean de Wavre, chev. (acte du 4 mars 1366).
Nous savons que Jean (I^{er}) était déjà † en 1347 (note 18) et Jean (II) en 1361 (note 20) ; Jean (III), ci-dessus, n'est pas encore chevalier (note 32) ;
- b) Jean van Diedegem (III), chevalier, fils de Jean, chevalier, pour un tiers, Elisabeth van Diedegem, veuve de Gossuinus van Rieuwe, pour un autre tiers, vendent un bien, etc. (Acte du 26 mars 1385).

²⁵ Ms. II, 6493, 108, 10, 8, oppidana : Dñà Margarita, filia q. dñi Jois de Dydegem, militis rel. Jois de Brecht, militis, admise 17.3.1404.

Brecht (van) : Armes : Brabant à la barre échiquetée de deux tires d'argent et de gueules (Houwaert).

Gén. Ms. II, 6601, f° 334.

Wauters : *Loc. cit.*, voir ci-dessus.

Les Brecht, seigneurs de Dieghem étaient dans le lignage Sleeus.

²⁶ *Rieuwe (van) gén.* : II, 6601, f° 115.

Armes : d'or au chef de gueules chargé à dextre d'un écu d'or à deux fasces de sable.

D'après Houwaert, ce serait la famille française de Rêves, car elle porte les mêmes armes.

« Gossuinus (fils d'Elisabeth van Diedegem), fuit ex parte matris suae in familia Sleeus ; ex octoviris 1392, scab. Brux. 1397, 1405. »

²⁷ Ms. II, 6487, 166, 1, 1370 : Je Lysebeth van Digechem ende Jan van Wesele, haer man hebben uitgegeven Lambrecht Goysens haer hoff te Sterrebeke. Sur la même page : les armes des van Wesele : *d'argent (?) à trois chevrons de gueules.* Voir aussi Ms. II, 6601, f° 115.

²⁸ *Duffele*, armes : d'or à 3 pals de gueules (qui est Berthoud) au franc quartier de dextre d'hermine (se trouve dans la gén. van Rieuwe (6601, 115).

²⁹ Ms. II, 6487, 233, n° 8, a° 137 : Lysbeth van Diedegem × q. heer Hendrick van Duffele, ridder en Hendrick hun sone.

³⁰ Ms. II, 6494, 222, 16, 1384 : Elisabeth van Diedeghem est veuve de son troisième mari, le chev. Henri van Duffele dont elle a un fils Henri. Il est fait mention aussi des deux fils de son premier mariage : Jean et Gossuin van Rieuwe.

³¹ Willem van der Hadocht × N. van Diedegem :

- a) Nous trouvons qu'un Jean van der Hadocht est lignager (Sleeus) inscrit dans un métier, A.V.Br., reg. 1434, f° 21 (sans indication de la date) sans doute entre 1350 et 1400, *Brabantica*, I, p. 17 (M. MARTENS : « Orientation pour les recherches généalogiques aux archives de la ville de Bruxelles ») ;
- b) Un Winnepenninx est déclaré issu du lignage Sleeus parce qu'il descend des van Diedegem par les van der Hadocht (voir plus loin) (note 56).

³² Ms. II, 6487, 233, 5, 1380 (date de l'acte) : Jan van Diegem, sone was Heer Jans ridders, ende Marie van Wijnegem syne huysvrouwe, hebben vercocht heere Gysbrecht van Woluwe, canonik van St Goedelen en Gielisse de Hertoghe, huer goet te Campenhout, 1380. — *Postmodum* miles. Ce qui signifie qu'il ne fut créé chevalier que plus tard. Il l'était en 1484 (ci-dessous).

³³ Ms. II, 6494, f° 295 : bourgeois de Brux. : dñs Joes miles f. q. dñi Jois militis, admis le 10 février 1384. Etait chevalier.

³⁴ Vlaamse stam, n° 4, p. 298 (POPLEMONT : « Het geslacht van Didegem », Antwerps stadsarchief, reg. 1, f° 199, 14, 9, 1398 : Jan van Diedegem, ridder, verhuurt land te Wijnegem en Wesele.

³⁵ Ms. II, 6543, f° 257, n° 1, a° 1399 : Dña Maria van Wijnegem, f° q. dñi Joannis, militis, rel. q. dñi Jois de Diedegem, militis, etc.

Remarque : Jean van Diedegem, le troisième et dernier chevalier, mourut donc entre 1398 et 1399.

Il faut donc encore modifier ici le texte d'Alph. WAUTERS, *loc. cit.* (4, d), t. III, p. 101 : C'est ce dernier Jean van Diedegem, troisième et dernier chevalier qui se distingua à la bataille de Bäsweiler en 1371. C'est son père qui avait épousé Marguerite de Wavre. Wauters saute encore après lui un échelon intermédiaire, celui de Jean amman × van Wesele.

³⁶ Ms. II, 6499, 381, n° 7, a° 1442 : Elisabeth de Diedeghem, filia naturalis q. dñi Jois de Diedegem, rel. Olivier van der Bruggen.

³⁷ *Id.*, 6499, 468, a° 1446 : la même × 2°) Jean Hanneman, dont un fils Jean Hanneman.

³⁸ L. POPLEMONT, *loc. cit.* (note 34) (reg. 2, f° 98 v°, 1398) : Jw Katlyne van den Rieuwe cum tutore en Jan haar zoon, Wouters zoon van Wesele verkopen Heer Hendric van Sompeken, 15 bunders beemd gelegen te Schille « aen den putschen inslacht » die de abt van Affligem toehoort, gelijk dat zij Jw Katlyne die voormalig gekregen heeft jegens *Jan van Diedegem die zoon was van Jw Margriet van Wesele*.

³⁹ *Loc. cit.* (note 34), reg. 1, f° 326 v°, 29.9.1404 : « Jan van Diedegem, Jans sone was, ridder, debet Henric van Velthem 36 sist. rocx (il s'agit sans doute de seigle) en verbindt daertoe zijn hove te Wijnegem ».

Remarque : Ce texte est ambigu. Il aurait fallu un s à « ridder » pour bien indiquer que c'était le père qui était le chevalier, ce qui est la vérité.

⁴⁰ Ms. II, 6493, 151, 2.5.1413 Oppidanus : Joes de Dyedegem, f. q. dñi Jois militis. Habuit ammanus jus suum ad relationem Nicolai de Zwaef, habuit relig (?) ; non tenetur solvere annuatim suos florenos. (Sans aucun doute parce qu'il est issu d'un des lignages.)

⁴¹ Ms. II, 6489, 102 : Jean van Diedegem, amman de Bruxelles en remplacement de Jan Clutinck qui fut destitué et décapité le 1^{er} févr. 1422 (n. s.).

⁴² Ms. II, 6499, 400 : Jean van Diedegem amman est remplacé par Petrus van der Tommen qui prête serment le 18.5.1423.

⁴³ Ms. II, 6493, 184, n° 6, a° 1417 : Jean, fils de Jean van Diedegem (le chevalier) (c'est donc l'amman) a une fille naturelle : Gertrude, qui devient religieuse dans le monastère de Petit-Bigard.

^{43 bis} Ms. II, 6499, 237, 7, n° 1468. Cette Gertrude est citée à cette date comme étant encore dans le même couvent.

Remarque : Cette Gertrude, contrairement à ce qui est indiqué dans la généalogie van Diedegem de Houwaert, doit donc être placée dans la colonne suivante.

⁴⁴ Ms. II, 6487, 166, n° 4, a° 1417 : Joannes van Dieghem f. q. dñi Jois, militis acquisivit erga dola Cath. dta van Rieuwe, etc. Cet article, beaucoup plus long, où il intervient dans un partage, indique la parenté étroite qui existait entre les familles van Diedegem, van Wesele, van Rieuwe et van Duffele.

⁴⁵ Ms. II, 6490, 21 : Scabinus admissus, 24.6.1424 : Joannes van Diedegem.

⁴⁶ Ms. II, 6490, 26, n° 9, a° 1421, le 10 févr. (n. s. 1422) : partage : Marguerite van der Noot (× Jean van Diedegem), ses frères et sœur, Wouter, Jean et Catherine, enfants de Wouter van der Noot senior et de Marguerite de Hertoghe se partagent une part dans la succession de leurs grands-parents Wouter de Hertoghe senior et Lysebeth van der Hellen. (Sur différentes preuves cette *Marguerite* de Hertoghe est appelée tantôt Ida, tantôt Elisabeth, tantôt Marguerite. En tous cas, son ascendance paternelle est exacte.

⁴⁷ Ms. II, 6499, 96, n° 22, a° 1426 : dola Marguerite van der Noot, fà q. Walteri van der Noot senioris, rel. q. Jois van Diedegem, promisit dare Joanni van der Noot suo fratri.

⁴⁸ Ms. II, 6487, f° 2, 18.5.1430 : Margarita van der Noot, fille de Walter et de Marguerite s' Hertoghe, rel. Jois van Diedegem, × 2°) Daniel de Schoenhoven.

⁴⁹ Ms. II, 6490, 104, a° 1401 : *bourgeois de Bruxelles : Wilhelmus van Diedegem, filius naturalis q. dñi Jois van Diedegem, militis.*

⁵⁰ Ms. II, 6499, 378, n° 12, a° 1442 : Wilelmus van Diedegem, filius naturalis q. dñi Jois van Diedegem.

⁵¹ Ms. II, 6487, 86, n° 14, a° 1443 : *Willem van Dyegem, filius naturalis q. dñi Jois, militis et Cornelis van dyedegem filius ejus. 16 novembris.*

⁵² Ms. II, 6499, 268, n° 14, a° 1426 : op den 24 Juli 1426, Jan van Diedegem, sone Heer Jan van Diedegem, ridders, liet aen Willem van Didegem synen bastaert broeder eew (?) ende erfelijk 2 bunderen steenlants te Diedegem (Dieghem) gelegen.

Remarque : Ceci paraît être un testament. On peut donc en conclure que l'amman et son fils moururent tous deux vers la même époque.

⁵³ Ms. II, 6496, 337, 14, 1437 : partage des biens de Godevaert de Bosser (s Bossers) × Cath. van Haeren, fille de Arnts, entre leurs enfants :

- a) Jan de Bosser ;
- b) Godevaert ;
- c) *Yda s Bossers* × *Willem van Diedegem* ;
- d) Heylwigis × Henri Taymans, dont Fernand et Godevaert ;
- e) Catherine × Joos van Beer(n)hem(?), dont : Aernt, Godevaert, Janne et Barbele.

Le partage eut lieu le 27 mars 1437 (1438, n.s.).

⁵⁴ Ms. II, 6496, 336, 12, a° 1438, le 15 janvier : partage entre les enfants de feu Jean van Steenwinckel : 1° dñus Jacobus, presbiter ; 2° *Maria van Steenwinckel*, épouse de *Henri de Kempeneer*, dont *Catherine*, épouse de *Cornelis van Diedegem* ; 3° Godefridus.

⁵⁵ Ms. II, 6543, 516, a° 1463 : Jacop van Steenwinckel, f. q. Johis et Godefridus ejus frater promiserunt adheredare Catharina Kempeneers filiam q. Henrici quam habet à Maria de Steenwinckel sua uxore et Cornelis van Diedegem ejus maritum.

⁵⁶ Ms. II, 6496, f° 587, n° 4 : a° 1469.

A la demande de Jan Winnepenninckx (fils de Goessen, voir ci-après) qui veut prouver qu'il est issu du lignage Sleeus : Cornelis van Diedegem (environ 63 ans) et son frère Claes (58 ans), enfants de Willem van Diedegem, tous deux bourgeois de Bruxelles et inscrits dans le lignage Sleeus, portent devant les échevins de Bruxelles, sous serment solennel, le témoignage suivant :

1° « Heer » Jean van Diedegem, le père du dernier chevalier eut une sœur dont le prénom n'est pas indiqué. (Il s'agit donc de la sœur de Jean II van Diedegem — cette parenthèse ne figure pas dans le texte) qui épousa Heer Willem van der Hadocht.

2° Ces époux eurent une fille légitime Elisabeth van der Hadocht qui épousa *Jan van Oudenhove*.

3° De ce mariage naquit Marie van Oudenhove. Elle fut l'épouse de *Jan van Attenvoerde*.

4° La fille de ces derniers, Barbele van Attenvoerde épousa *Goessen Winnepenninckx*.

5° Parmi les enfants de ces derniers figure *Jan Winnepenninckx*, le requérant.

Remarque : Il résulte de cet acte que Jean van Diedegem, le deuxième chevalier et sa sœur, enfants de Lélia Swaef étaient par cette dernière, issus du lignage Sleeus auquel appartenait son père Nicolas, chevalier.

C'est aussi le cas des autres descendants de ce Nicolas, notamment de ceux de Catherine Swaef, sœur de Lélia (× Jean de Wavre, chevalier, fils de Jan Meeuwe), les Bernage, par exemple.

De nombreux membres de cette famille et leurs descendants figurent sur la liste des membres du lignage Sleeus.

⁵⁷ A.V.Br., reg. n° 3371 (lignage Sleeus), a° 1482 : Cornelis van Diedegem avec son écu : de sinople au chef d'argent est inscrit avec son frère Claes (Nicolas).

⁵⁸ D^r SPELKENS : « Le Lignage Sleeus », dans *Tablettes de Brabant*, t. V, pp. 114-229.

Erreur à corriger : p. 135, note 34 : Marguerite van Diedegem (× van Brecht) est comme il est indiqué ci-dessus : fille de Jean, chevalier, et de *Lelia Swaef* et non Marie van Wijneghem.

A PROPOS DES RECHERCHES LIGNAGERES

Certains de nos amis nous demandent quels sont les ouvrages dans lesquels ils peuvent le plus aisément faire des recherches pour découvrir si l'un ou l'autre de leurs ancêtres a appartenu à l'un des sept lignages bruxellois.

Notre association est soucieuse de faciliter aux candidats éventuels, la mise au point de leur dossier d'admission.

Voici, entre de très nombreux documents, les sources les plus faciles à consulter :

A. — L'abondante *bibliographie* publiée par Monsieur van Parys, dans le n° 3-4 de notre bulletin (1962).

B. — *Les recueils donnant les PROCES VERBAUX* des séances où les différents lignages ont admis de nouveaux membres.

Plusieurs registres originaux ont disparu mais on possède des copies.

Notre association a contribué à la publication de ces registres :

1. *Pour le lignage SERHUYGHS :*

- a) un travail de M^{lle} Anne Libois qui a paru dans les « Cahiers Bruxellois » et dont il a été fait des tirés à part ;
- b) l'armorial de ce lignage publié dans le n° 13-14 de notre bulletin (1964).

2. *Pour le lignage SLEEUS :* notre vice président le docteur Spelkens a fait paraître dans les « Tablettes du Brabant », t. V, un travail de quelques 131 pages résumant tout ce que l'on connaît, d'après les registres des archives de la ville de Bruxelles, sur les admissions au lignage SLEEUS. On peut se procurer un tiré à part, en s'adressant à Monsieur Paternostre de la Mairieu, au château de et à Grandmetz (Hainaut).

3. *Pour le lignage SWEERTS :* C'est M. van Parys avec M^{lle} Decoster qui en a fait paraître l'analyse complète dans les éditions de « Genealogicum Belgicum », 36, boulevard Lambert à Bruxelles, où on peut se le procurer.

4. *Le lignage COUDENBERG* qui va paraître dans les « Tablettes du Hainaut ».

Les trois lignages restants paraîtront dans un délai aussi rapproché que possible.

C. — *Les travaux que J.-B. Houwaert, secrétaire de la ville a réalisés au xvii^e siècle.*

Ces manuscrits sont pour une bonne part à la base des généalogies lignagères que publie Monsieur de Cacamp avec plusieurs collaborateurs et sous la direction de notre référendaire M. van Parys, dans le recueil *Brabantica*, édité par « Genealogicum Belgicum » précité.

Les généalogies des familles représentées aux lignages en 1376 ont paru de la façon suivante :

1. Lignage COUDENBERG : *Brabantica*, I et II.
2. Lignage SERHUYGHS : *Brabantica*, II et III.
3. Lignage SLEEUS : *Brabantica*, III et IV.
4. Lignage SWEERTS : *Brabantica*, IV et V.
5. Lignage STEENWEGS : *Brabantica*, V, VI et VII.
6. Lignage SERROELOFS : *Brabantica*, VII.

La suite de ce lignage ainsi que le ROODENBEKE sont à paraître et en cours de rédaction.

On peut se procurer ces ouvrages en s'adressant au « Genealogicum Belgicum ».

D. — Une liste des LIGNAGERS inscrits dans les différents lignages à la date de 1798 et rédigée par Désiré van der Meulen, a paru dans le bulletin de notre association.

